

Expertise juridique obligatoire ?

Par **Mandrake**, le 21/11/2008 à 14:25

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion à un particulier comportant de gros dysfonctionnement (le devis s'élève à un tiers du prix) en dépit du faible kilométrage 30000kms.

Le véhicule est passé en expertise contradictoire et les 2 experts présents ont constatés qu'il existait un réel problème antérieur à la vente et m'empêchant de jouir de mon bien.

J'ai par conséquent, par le biais de l'expert de la partie adverse, demandé le remboursement du véhicule ainsi que les frais engendrés par cet achat (- de 300 euros).

Le vendeur refuse de me payer mes frais, et pour ma part, il est hors de question de perdre de l'argent alors qu'on a essayé de me duper.

Je vais donc mettre l'affaire en justice.

Dans la mesure où les experts sont d'accords sur l'origine du problème et qu'il n'y a nul besoin de chiffrer le préjudice puisque je demande le remboursement, le juge va-t-il mandater un expert juridique obligatoirement (ce qui allongera la procédure) ou statuera-t-il uniquement sur le rapport des experts amiables ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **jeeecy**, le 21/11/2008 à 17:09

Merci de ne pas multiplier les posts sur le même sujet